

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2023/51

Chapitre 1.1 Marchés Publics

Objet : Marché public de fournitures – Avitaillement en carburants 2024-2026

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre, à 17h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel le XXème, à Savines le lac, sous la présidence de monsieur Marc VIOSSAT, Vice-Président.

Séance du 19 décembre 2023

Date de convocation :
Le 23/11/2023

NOMBRE DE MEMBRES :
Effectif statutaire : 24
(32 voix)
En exercice : 24
(32 voix)
Membres présents ou
représentés : 19
(27 voix)

Membres présents
Vote(s) pour 19
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance : Jean-
Michel TRON

Auxiliaire de secrétaire de
séance : Christophe PIANA

Pour la Communauté de Communes de Serre-Ponçon : Marc AUDIER, Gérard CALVISI, Jacques BILLON-TYRARD, Christian DURAND, Georges GAMBAUDO, Christine MAXIMIN (pouvoir donné à Pierre VOLLAIRE), Michèle TETENOIRE, Bernard RAIZER, Pierre VOLLAIRE

Pour la Communauté de Communes Val D'Avance Serre-Ponçon : Alain BETTI

Pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon : Sophie VAGINAY-RICOURT

Pour le Département des Hautes Alpes (chaque élu dispose de deux voix) : Claire BARNEOUD, Joël BONNAFOUX, Carole CHAUVET (pouvoir donné à Claire BARNEOUD), Ginette MOSTACHI (pouvoir donné à Marc VIOSSAT), Valérie ROSSI (pouvoir donné à Joël BONNAFOUX), Marc VIOSSAT

Pour le département des Alpes de Haute Provence (chaque élu dispose de deux voix) : Elisabeth JACQUES, Jean-Michel TRON

Personnes invitées : Stéphane RUSSO (syndicat pro)

Exposé des motifs :

Le Vice-Président rappelle à l'assemblée que les stations d'avitaillement sont un réel atout en termes de qualité de service et de qualité environnementale, permettant ainsi à Serre-Ponçon de bénéficier de la certification européenne « Ports Propres actifs en biodiversité ».

Dans ce cadre, la commission d'appel d'offres réunie le 19 décembre 2023 a pu statuer sur le choix d'un candidat suite à l'appel à concurrence lancé pour la fourniture en carburant sur les trois prochaines années. Son choix s'est porté sur l'offre présentée par l'entreprise Matheron qui a su montrer ses qualités techniques et de réactivité même en flux tendu.

En outre, le Vice-Président propose de maintenir la marge de 31 centimes d'euros TTC par litre vendu.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.



VU :

- ☞ L'arrêté interpréfectoral n°05-2019-05-13-004 du 13 mai 2019 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. ;

CONSIDERANT :

- L'avis de la commission d'appel d'offres du 19 décembre 2023 relative au présent marché de fournitures en carburant SP 98 ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 19 décembre 2023 :

- ☞ **DECIDE** d'attribuer le marché public de fournitures en carburants SP 98 2023-2026 à l'entreprise MATHERON selon sa proposition examinée par la commission d'appel d'offres du 19 décembre 2023 ;
- ☞ **DECIDE** de maintenir la marge brute perçue par le S.M.A.D.E.S.E.P. à 31 centimes d'euro TTC par litre de carburant vendu ;
- ☞ **AUTORISE** en conséquence le Président à signer ce marché et à effectuer les démarches nécessaires à cette décision ;

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

**Le Vice-Président,
Marc VIOSSAT**

